

ALETHEIA

Lettre d'informations religieuses

"La vérité vous rendra libres" (Jean, 8, 32)

Ile année - n° 23

27 décembre 2001

Rédacteur : Yves Chiron

Cette lettre d'informations n'entend pas se substituer aux revues de formation doctrinale et intellectuelle existantes ni aux revues d'informations religieuses. Non périodique, elle contient des nouvelles, des analyses, des commentaires qui ne trouveraient pas forcément leur place dans les publications auxquelles je collabore. Ces nouvelles, analyses et commentaires n'entendent proposer aucune doctrine ou position religieuse qui me soit propre. Il s'agit simplement de servir la vérité dans la fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Eglise. De format modeste, cette lettre d'informations, sans exclusive, est adressée gratuitement à un certain nombre d'amis, de correspondants, de revues et à tous ceux qui en font la demande. Son envoi n'est pas soumis à abonnement. Libre au lecteur de contribuer, comme il le souhaite, aux frais d'impression et de diffusion.

Y.C., 16 rue du Berry, 36250 NIERNE

Canonisation du fondateur de l'Opus Dei

Mgr Josemaria Escriva De Balaguer, fondateur de l'*Opus Dei*, sera canonisé au printemps ou à l'automne prochain. Le 20 décembre dernier, Jean-Paul II a approuvé le décret reconnaissant le caractère miraculeux d'une guérison attribuée à son intercession. Le même jour, quatre autres décrets de guérisons miraculeuses étaient signés par le pape, permettant ainsi la canonisation future d'autres bienheureux. Parmi les futurs canonisés, figure aussi le bienheureux Padre Pio.

La canonisation prochaine des bienheureux Padre Pio et Josemaria Escriva a déjà provoqué l'inquiétude voire la colère de certains. Guillaume Goubert, rédacteur en chef adjoint de *La Croix*, le 21 décembre, dit son "émotion inquiète" et sa préoccupation "de ce que l'Eglise catholique dit d'elle-même au travers de telles canonisations". Il estime que "d'autres manières d'annoncer l'Evangile mériteraient - mériteront - d'être honorées". Et de citer les noms de Don Sturzo, le fondateur de la Démocratie chrétienne, et de Mgr Romero, l'évêque assassiné au Salvador.

A n'en pas douter, la canonisation de Mgr Escriva n'a pas fini de susciter des controverses. Certains font remarquer que cette canonisation aura été très rapide. Il est vrai que Mgr Escriva sera le saint le plus "récent" de l'histoire de l'Eglise : mort en 1975, sa cause de canonisation a été introduite en 1981, il a été béatifié dix ans plus tard et va être canonisé vingt-six ans après sa mort. Une telle brièveté, dans l'examen d'une cause et sa double conclusion, si elle est exceptionnelle n'est pas unique dans l'histoire de l'Eglise. Saint Charles Borromée, lui aussi, a été canonisé exactement vingt-six ans après sa mort, survenue en 1584 ; et saint Philippe Neri a été canonisé moins de vingt-sept ans après sa mort.

Si la cause de canonisation de Mgr Escriva a abouti si vite, - outre ses vertus personnelles, évidemment -, c'est que la nature de l'oeuvre qu'il a créée favorisait par elle-même l'expansion de la réputation de sainteté de son fondateur. A la mort de Mgr Escriva, l'Opus Dei comptait quelque 60.000 membres répartis sur tous les continents, dans 80 pays. C'est tout naturellement que ces membres ont voulu voir la sainteté de leur fondateur être reconnue. Les postulants, lorsqu'ils ont voulu que Rome introduise la cause de canonisation de Mgr Escriva, n'ont eu aucun mal à rassembler les lettres postulatrices nécessaires : environ 6.000, dont 69 de cardinaux, 241 d'archevêques, 987 d'évêques et 41 de supérieurs d'ordres et de congrégations religieuses. Tous n'appartenaient pas à l'Opus Dei mais une telle vague (plus d'un tiers de l'épiscopat mondial) montrait le rayonnement et l'influence de l'Opus Dei.

Un autre point mérite, en revanche, d'être relevé. Mgr Escriva va être le premier saint de l'histoire de l'Eglise (le premier canonisé) à avoir célébré, de manière habituelle dans les dernières années de sa vie, le nouveau rite de la messe. La question s'élargit à celle plus générale de l'attitude de l'Opus Dei face à la crise de l'Eglise et aux bouleversements liturgiques. Il y a là, me semble-t-il, un intéressant sujet historique à étudier. Et, plus encore, une considération doctrinale à faire : si le nouveau rite de la messe n'est pas orthodoxe, comme le dit la Fraternité Saint-Pie X (cf., par exemple, la mise au point faite par l'abbé Grégoire Celier dans *Monde et vie* du 13.12.2001), comment est-il possible de se sanctifier en la célébrant ?

~ ~ ~

Autorisation du culte public à l'Ile-Bouchard

Du 8 au 14 décembre 1947, dans une période très troublée de l'histoire de France - avec une évidente tentative de subversion communiste -, la Vierge Marie est apparue sept fois à quatre petites filles de L'Ile-Bouchard, en Indre-et-Loire. La Vierge Marie, dans ses messages, demanda notamment : " Dites aux petits enfants de prier pour la France, car elle en a grand besoin ".

Ces apparitions de la Vierge, si elles n'ont pas encore fait l'objet d'un jugement canonique reconnaissant leur authenticité, ont été considérées avec une bienveillance grandissante par les évêques successifs du diocèse :

- en 1966, l'église Saint-Gilles, où ont eu lieu les apparitions, est dédiée à Notre-Dame de la Prière ;
- en 1988, Mgr Honoré, archevêque de Tours, autorise l'installation dans l'église, sur le lieu des apparitions, d'une statue de la Vierge réalisée selon les descriptions des voyantes ;
- en 1992, il donne son *imprimatur* à une étude historique et théologique de grande ampleur : Marie-Réginald Vernet o.p., *L'Ile-Bouchard, la Vierge et ses apparitions*, Téqui, 1992, 422 pages ;
- le 8 décembre 2001, au terme d'une enquête canonique qui aura duré dix-huit mois, Mgr Vingt-Trois, publie un décret qui autorise les pèlerinages et le culte public à Notre-Dame de la Prière.

En voici le texte intégral :

Décret

Depuis 1947, de nombreux catholiques viennent en pèlerinage à l'église paroissiale Saint-Gilles de L'Ile-Bouchard pour y vénérer la Vierge Marie. Ces pèlerinages ont porté de nombreux fruits de grâce. Sans jamais céder à l'attrait du sensationnel, ils développent un esprit de prière et contribuent à la croissance de la foi des participants.

Après avoir soigneusement étudié les faits et pris conseil des personnes compétentes, j'autorise ces pèlerinages et le culte public célébré en l'église paroissiale Saint-Gilles de L'Ile-Bouchard pour invoquer Notre-Dame de la Prière, sous la responsabilité pastorale du curé légitime de cette paroisse.

Fait à Tours, le 8 décembre 2001

En la fête de l'Immaculée-Conception

+ André VINGT-TROIS

Archevêque de Tours

Signalons encore qu'une des quatre voyantes de 1947, Jacqueline Aubry, livre parfois son témoignage sur les apparitions à l'occasion de visites dans des communautés religieuses ou lors de rassemblements de prière. Une cassette contenant le témoignage de J. Aubry est disponible à l'Abbaye Sainte-Madeleine, 84330 Le Barroux.
